

Bien comprendre l'alternance

L'alternance (professionnalisation et apprentissage) est une solution efficace pour optimiser vos recrutements et préparer les jeunes à vos métiers. Voici toutes les informations pour bien préparer un recrutement en alternance.

04/12/2020

Et si vous optiez pour l'alternance ?

Hôtellerie, restauration, propreté, sécurité, travail temporaire, commerce de gros BtoB, enseignement et formation, services de l'eau ... tous les métiers des services sont accessibles par la voie de l'alternance.

En contrat de professionnalisation et en apprentissage ou via le dispositif Pro-A, l'alternance est une opportunité pour recruter les talents de demain !

1 alternant sur 2

**est toujours dans
l'entreprise qui l'a formé
6 mois après sa formation**



Source : Enquête insertion et satisfaction AKTO

6000 € d'aides à l'embauche en alternance

Bénéficiez d'une **aide à l'embauche en alternance** de **6 000 €** pour le recrutement d'un salarié en **contrat d'apprentissage** ou **contrat de professionnalisation** (pour les salariés âgés de moins de 30 ans à la date de conclusion du contrat) **conclu en 2024**.

L'aide est valable pour la première année d'exécution du contrat.

✓ Pour en savoir plus sur l'aide : [Recrutement en alternance : l'aide financière de 6 000 € est prolongée en 2024](#)

✓ Pour en savoir plus sur les contrats en alternance :

[Aides à l'embauche en contrat d'apprentissage](#)

[Aides à l'embauche en contrat de professionnalisation](#)

Qu'est ce qu'un contrat en alternance ?

La formation en alternance est un mode de formation alternant des périodes de formation théorique et pratique dans un établissement de formation et des périodes de situation de travail avec mise en pratique en entreprise en France ou à l'étranger.

L'alternance permet d'acquérir une expérience professionnelle en entreprise. Elle facilite véritablement l'intégration dans l'emploi.

2 types de contrats en alternance existent :

- ✓ [le contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [le contrat d'apprentissage](#)

L'alternance est une modalité également accessible aux salariés déjà en poste grâce au dispositif de **Promotion ou la Reconversion par l'Alternance**. La **Pro-A** permet aux salariés de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle par des formations en alternance ou des actions de validation des acquis de l'expérience.

- ✓ [En savoir plus sur la Promotion ou la Reconversion par l'alternance \(Pro-A\)](#)

Les 4 acteurs pour construire un parcours de formation en alternance

Pour mettre en œuvre un contrat en alternance, trois acteurs sont impliqués :

- ① **un employeur** ayant besoin de recruter durablement en formant une personne aux savoir-faire et à la culture de son entreprise ;
- ② **un candidat alternant** souhaitant se forger une expérience professionnelle en poursuivant ses études, avant ou après le bac ;
- ③ **un établissement de formation** accompagnant l'alternant pendant sa formation théorique et pratique au métier de l'entreprise ;
- ④ **le tuteur ou le maître d'apprentissage**, choisi parmi les collaborateurs expérimentés de l'entreprise, accueille, informe, forme et guide l'alternant pendant toute la durée de son contrat.

Alternance et handicap

L'alternance peut-être un moyen d'accueillir et d'intégrer des personnes en situation de handicap au sein de votre entreprise.

[En savoir plus](#) ✓

Quels sont les avantages du contrat de travail en alternance pour l'entreprise ?

Un futur professionnel formé aux métiers et à la culture de votre entreprise :

- ✓ répondre à vos besoins en compétences et en main d'œuvre
- ✓ former à vos métiers et à votre culture d'entreprise
- ✓ pérenniser votre activité sur le long terme
- ✓ dynamiser les équipes avec un regard neuf sur l'entreprise
- ✓ anticiper les évolutions et transformations à venir (numérique, environnementale, sociale) et développer de nouvelles compétences

L'apprentissage, une richesse pour l'entreprise

L'alternance peut représenter un investissement aussi bien pour une TPME que pour une grande entreprise. Mais pour cela, il convient de bien définir vos besoins à court et à moyen terme.

L'alternance est un des moyens pour assurer l'avenir et la pérennité de l'entreprise, intégrer de nouvelles façons de penser, innover et s'adapter, faire évoluer ses métiers, ...

France Travail a animé une web-émission sur le thème de « L'apprentissage, une richesse pour l'entreprise » avec l'intervention des 11 opérateurs de compétences, dont AKTO, et de CCI France, (durée : 1h05 min).



Apprentissage, professionnalisation, quel contrat en alternance choisir ?

Quelles différences entre le contrat d'apprentissage et de professionnalisation ?

Ils ont pour point commun d'être fondés sur l'alternance entre formation théorique et pratique en entreprise et visent le même objectif : l'obtention d'une qualification professionnelle pour le salarié.

Mais il existe des différences comme la durée de formation, la rémunération, le type de contrat, les conditions d'éligibilités, le coût de la formation, etc.

AKTO vous aide à trouver le bon alternant !

Trouver un établissement de formation en alternance pour trouver votre alternant

Les établissements de formation en alternance sont en contact régulier avec les personnes souhaitant se former en alternance. Ils peuvent vous mettre en contact avec le bon candidat parmi les élèves se destinant à vos métiers.

Pour vous aider à trouver la formation en alternance qui répond à vos besoins, AKTO met à votre disposition une cartographie de l'offre de formation en alternance sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer. Cet outil vous permet d'effectuer une recherche selon plusieurs critères : le type de contrat, le type de formation, la localisation de l'établissement.

Déposer vos offres d'emploi en alternance

AKTO vous aide à trouver votre futur alternant en partenariat avec la bonne alternance (service de France Travail). **Déposez votre offre en quelques clics afin que celle-ci soit diffusées sur de nombreux site spécialisés.**

Construire votre stratégie alternance avec les experts AKTO

De nombreux experts alternance AKTO sont mobilisés en région pour vous accompagner lors de vos recrutements en alternance et, si vous le souhaitez, bâtir un plan d'action pour développer le recours à l'alternance dans votre entreprise.

Les experts AKTO vous conseillent par téléphone et en région à chaque étape du recrutement en alternance. Ils :

- ✓ analysent votre besoin en recrutement
- ✓ vous aident à choisir l'offre de formation et le contrat en alternance le plus adapté
- ✓ vous mettent en relation avec des jeunes et des établissements de formation
- ✓ vous appuient lors de l'enregistrement du contrat et simplifient vos démarches administratives
- ✓ vous informent sur les aides financières, le calcul de la rémunération de l'alternant, les règles de financement du contrat et de la fonction tutorale, le cas échéant;
- ✓ mettent à votre disposition les outils et services permettant de réussir l'intégration du nouvel arrivant

Attirez des alternants en faisant la promotion des métiers de votre entreprise

AKTO vous propose des vidéos, des fiches métier et des posts réseaux sociaux prêts à l'emploi pour vous aider à parler de vos métiers, à les valoriser et à les faire connaître lors de salons, conférences, portes ouvertes d'écoles ...

Découvrir les outils ✓

Ces événements peuvent vous intéresser

19
MAR
2024

☆ NORMANDIE

Webinaire : Actualités 2024 du Travail Temporaire

Venez découvrir les nouveautés du Travail Temporaire pour la formation des salariés intérimaires : Financement complémentaire, nouvelles conditions de prise en charge, élargissement des publics prioritaires... Rejoignez-nous !

19
MAR
2024☆ AUVERGNE-
RHÔNE-
ALPES

Organisme de Formation – Webinaire 1h pour découvrir vos critères de prise en charge 2024 !

AKTO vous propose un webinaire d'une heure pour prendre connaissance des critères de prise en charge 2024 relatifs aux organismes de formation.

19
MAR
2024☆ AUVERGNE-
RHÔNE-
ALPES

EPI – Webinaire 1h pour découvrir vos critères de prise en charge 2024 !

AKTO vous propose un webinaire d'une heure pour prendre connaissance des critères de prise en charge 2024 relatifs aux structures de l'enseignement privé indépendant.

